



## Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 22 juin 2010, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **CLÔTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DES PATRIMOINES ADMINISTRATIF ET FINANCIER, RÉGULARISATION DES DÉPASSEMENTS ENREGISTRÉS**

Considérant,

- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- la délibération du 3 mars 2009 ouvrant un crédit de CHF 110'000.- pour L'EXTENSION DU RÉSEAU HAUT DÉBIT DE SWISSCOM et le montant de la dépense s'élevant à CHF 101'612.05, **il apparaît une économie de CHF 8'387.95,**
- la délibération du 17 novembre 2009 ouvrant un crédit de CHF 40'000.- pour LA MISE EN PLACE DE L'ARROSAGE AUTOMATIQUE SUR LE TERRAIN B DU STADE DE FOOTBALL DE COMPESIÈRES et le montant de la dépense s'élevant à CHF 35'759.55, **il apparaît une économie de CHF 4'240.45,**
- le total des économies réalisées pour un montant de CHF 12'628.40,

Sur proposition du maire et des adjoints,

#### **le Conseil municipal décide**

1. De prendre acte des économies constatées totalisant CHF 12'628.40,

**Cette délibération a été prise à l'unanimité, soit par 16 voix pour.**

Le délai pour déposer un référendum expire le 29 juillet 2010.

Bardonnex, le 29 juin 2010

Béatrice GUEX-CROSIER  
Présidente